

Les saisons du printemps

Appels à projets :

- **soutien à deux résidences en art et design et**
- **production d'un texte critique pour 6 jeunes diplômé·e·s**

Cadre général

Dans le cadre de **Culture PRO – Soutien à la professionnalisation des étudiant·e·s et des jeunes diplômé·e·s de l'ESC**, les Beaux-Arts de Marseille — INSEAMM ont mis en place plusieurs actions d'accompagnement des jeunes diplômé·e·s vers leur professionnalisation dans les domaines des arts visuels et du design.

Intitulé **Les saisons du printemps**, le dispositif des Beaux-Arts de Marseille se décline en quatre temps forts :

- **Le printemps du printemps** (la création),
- **L'été du printemps** (l'exposition),
- **L'automne du printemps** (les résidences),
- **L'hiver du printemps** (le texte).

En 2024, deux saisons sont réalisées et en cours :

Le Printemps du printemps a attribué deux bourses de création. Le travail des lauréates sera visible durant la Rentrée de l'Art contemporain au Salon du Salon (**Mathilde Nicol**) et à la Galerie Solarium (**Clara Guilbert**).

L'Été du printemps exposera une œuvre des lauréat·e·s du **Prix François Bret** décerné chaque année à un·e plasticien·ne et à un·e designer. L'Exposition se tiendra dans un espace dédié lors de l'événement Art-o-rama, en parallèle d'une exposition du travail de plusieurs diplômé·e·s 2024 (commissariat Salma Mochtari).

Deux saisons sont à pourvoir.

L'automne du printemps – les résidences

L'hiver du printemps — le texte

Pour ces troisième et quatrième temps forts du dispositif de professionnalisation 2024, les Beaux-Arts de Marseille lancent deux nouveaux appels à projets auprès des jeunes artistes et designers ayant obtenu un DNA sortant (pas de poursuite d'études) ou le DNSEP entre 2019-2024.

L'Automne du printemps – Les résidences arts et design

Les Beaux-Arts proposent de soutenir deux résidences de création, ouvertes à ses jeunes diplômé·e·s, dans toutes les disciplines des arts visuels et du design contemporains.

Le·a candidat·e conçoit et/ou initie, et propose un projet qui pourrait constituer une étape importante dans son parcours de professionnalisation en cours ou en devenir. Le projet est réalisé avec une structure partenaire qui soutient le projet et pourra le cas échéant apporter des perspectives ultérieures.

Les jeunes diplômé·e·s sont encouragé·e·s à envisager cette résidence comme l'opportunité de mettre en place une démarche transversale de recherche et de création, pouvant s'inscrire dans la durée, avec une diversité d'acteurs désireux de renforcer et/ou de construire des liens avec la création contemporaine.

La structure partenaire sera de préférence, mais sans exclusivité, située sur le territoire de la région PACA. La typologie des partenariats est ouverte. Ainsi, le·a candidat·e pourra se rapprocher d'un acteur du secteur culturel public et/ou privé (centre d'art, musée, galerie, théâtre, etc.), du secteur des entreprises ou encore des secteurs de l'éducation, de la santé et du travail social.

Les partenaires sont encouragés à apporter leur soutien à un ou plusieurs niveaux pouvant s'additionner. Pour exemple, il peut s'agir : d'un accueil en son sein, d'un apport technique en production et/ou en fabrication, d'une diffusion ou d'une présentation publique, d'une exposition, d'une publication, d'une organisation événementielle, d'une mobilisation de publics entrant dans le processus de création, ou encore de toute autre forme de participation contribuant au projet de manière cohérente et pertinente.

Selon la nature du projet, et selon ses moyens techniques et/ou humains, la structure partenaire pourra également :

- Proposer un lieu et les équipements nécessaires, apportant aux résident·e·s des conditions techniques et financières facilitant leur travail de recherche ou d'expérimentation (ateliers, matériaux, savoir-faire...),
- Mettre à disposition un·e référent·e qui accompagne le projet (relations avec les employé·e·s, avec les Beaux-Arts ou avec des publics spécifiques, etc.)

Le·a candidat·e et la structure partenaire sont encouragé·e·s à se rencontrer avant le dépôt du dossier de candidature, voire à co-construire le projet ensemble et à en porter conjointement sa production.

Descriptif

Les Résidences se déroulent sur une durée de quatre (4) semaines consécutives.

Le processus de création envisagé par le·a candidat·e prévoit un temps de travail — laissé à une libre appréciation en durée — avec la structure partenaire.

Le déroulement du projet est décrit dans la note de présentation (objet, objectifs, étapes, méthodologies artistiques-opérationnelles-partenariales, aboutissement envisagé, etc.). L'accent peut être mis sur les bénéfices réciproques envisagés, pour le·a candidat·e comme pour le partenaire (synergies potentielles, expérience mutuelle, processus de création, prolongements potentiels et ouvertures professionnelles...).

La clôture de la résidence peut faire l'objet d'une restitution sous la forme qui semblera la plus appropriée aux candidat·e·s et aux partenaires. Les Beaux-Arts proposent

d'accompagner la période de résidence à la demande des lauréat·e·s (conseils personnalisés, apports logistiques, soutien en communication sur les plateformes numériques Beaux-Arts, co-organisation d'un événement de sortie de résidence, aide au bilan qualitatif de la résidence...).

La Résidence n'est pas soumise à obligation de résultat tangible. L'expérience menée et ses prolongements potentiels pourront être valorisés en tant que tels.

Objectifs et enjeux

Les Beaux-Arts de Marseille envisagent ce programme de Résidences en arts visuels et design comme un prolongement et une consolidation du parcours de professionnalisation initié avec les étudiant·e·s durant leurs cursus. Ce soutien post-diplôme ambitionne de :

- susciter des coopérations transversales innovantes entre artistes et/ou designers, et toute structure désireuse d'une coopération pouvant l'inscrire de façon plus profonde dans les spécificités du territoire,
- d'ouvrir la perspective d'une relation durable avec les acteurs culturels, économiques et sociaux du territoire,
- amorcer et/ou développer des dynamiques autour de projets de création, de recherche et de diffusion des démarches artistiques et des œuvres, plus largement sur le territoire PACA.

Bénéficiaires

Les candidatures attendues s'adressent aux diplômé·e·s en art et en design des Beaux-Arts de Marseille ayant obtenu un DNA sortant (pas de poursuite d'études) ou un DNSEP entre 2019 et 2024, ayant un numéro de Siret, ou un statut d'artiste auteur·rice ou équivalent.

Conditions d'éligibilité

- être diplômé·e d'un DNA sortant (pas de poursuite d'études) ou un DNSEP des Beaux-Arts de Marseille (2019 et 2024)

Sont acceptées :

- les candidatures en nom propre
- les candidatures collectives (si le travail de création s'inscrit dans cette approche)
- les candidatures portées par une structure associative (déclarées en préfecture et disposant de statuts permettant le portage de projets de résidences artistiques)

Dans le cas d'un collectif, toutes les candidat·e·s sont diplômé·e·s des Beaux-Arts et disposent d'un statut personnel ou en nom collectif.

Les lauréat·e·s :

- garantissent que le projet se déroulera sur 4 semaines consécutives,
- établissent une convention de partenariat avec la structure partenaire, les Beaux-Arts pouvant y être associés le cas échéant,
- s'engagent à tenir informés la structure partenaire et les Beaux-Arts de toute évolution du projet entre le dépôt de dossier et l'annonce de sa sélection, puis pendant la durée de la résidence,
- proposent un moment de sortie de résidence permettant de valoriser l'action (non-obligatoire),
- veillent à inscrire la résidence dans les objectifs et enjeux des dispositifs de professionnalisation des jeunes diplômé·e·s du secteur culturel.

Critères d'appréciation

- exigence artistique du projet et des perspectives de professionnalisation envisagées,
- cohérence du contenu artistique et opérationnel avec la nature de la structure partenaire,
- qualité, singularité des modalités de mise en œuvre,
- prolongements et perspectives potentielles du projet,
- adéquation avec des besoins identifiés sur le territoire PACA,
- prise en compte des enjeux de développement durable, du respect de l'égalité entre hommes et femmes et des droits culturels,
- viabilité financière, éventuelle mobilisation de cofinancements ou d'apports techniques.

Montant des aides et modalités techniques

- une bourse de 2 500 € est attribué à chaque lauréat·e pour une période de 4 semaines consécutives,
- le projet n'est pas soumis à obligation de résultat (production, exposition, restitution...), toutefois un bilan qualitatif et critique de l'action sera fourni par le·a lauréat·e (texte, photos, autres médiums...).

Soutien en matière de suivi et de communication

Les Beaux-Arts désignent un·e interlocuteur·rice-référent·e pour répondre à d'éventuels besoins et conseils pendant la durée de la résidence.

Les Beaux-Arts peuvent contribuer aux supports de communication nécessaires à la résidence (annonce, suivi, restitution, événements...) selon leur charte graphique et sur les plateformes numériques habituelles.

L'artiste, ainsi que la structure s'engagent à faire figurer sur les supports de communication : « Culture PRO – L'Automne du printemps - Les Résidences, avec le soutien des Beaux-Arts de Marseille – INSEAMM et de la DRAC PACA ».

Calendrier (sous réserve de modifications)

- lancement de l'appel à projets : début juillet 2024
- clôture de la réception des projets : dimanche 15 septembre 2024
- examen et évaluation des projets par une commission technique : 20 septembre 2024
- décision et mise en place : mardi 1er octobre 2024
- évaluation : janvier 2025

Contact

Pour tout renseignement concernant l'appel à projet contacter :
le service de professionnalisation des Beaux-Arts de Marseille
professionnalisation@beauxartsdemarseille.fr

Dépôt des dossiers, modalités d'analyse et d'attribution des bourses

Les dossiers sont à adresser en format numérique uniquement avant le **15 septembre 23h59**,
à l'adresse suivante : professionnalisation@beauxartsdemarseille.fr

La commission d'attribution des bourses se réunira le **20 septembre 2024** (sous réserve)
Elle sera composée des personnalités suivantes :

- la directrice des Beaux-Arts ou saon représentant·e
- la responsable du service professionnalisation ou saon représentant·e
- deux personnalités extérieures qualifiées

L'aide financière est versée en 1 fois sous forme de bourse.

Pièces à fournir pour la constitution du dossier de candidature (voir modèle proposé) :

- un CV et un dossier artistique du·de la candidat·e, du collectif le cas échéant,
- une présentation du partenaire,
- une note méthodologique décrivant les différentes étapes du projet,
- un budget prévisionnel équilibré,
- un calendrier prévisionnel.

Pièces administratives à fournir par les lauréat·e-s des Résidences :

- une attestation de statut (numéro SIRET, AGESEA, ADAGP, ou autre...),
- s'il s'agit d'un collectif ou d'une association (statuts, bureau, déclaration en préfecture),
- une attestation sur l'honneur précisant que la structure partenaire est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale, propriété intellectuelle...),
- une copie du diplôme obtenu.

Modèle de dossier de candidature

Appel à projet résidence arts visuels et en design Beaux-Arts de Marseille — INSEAMM

Ce document propose une trame pour la constitution de votre dossier de candidature. Vos réponses aux différentes questions permettront de procéder à une analyse équitable des candidatures reçues.

En dehors de la trame proposée, le·a candidat·e est encouragé·e à apporter tous les éléments textuels, photographiques, graphiques ou numériques qui pourront aider la commission de sélection à apprécier toutes les dimensions du projet proposé.

Les objectifs et enjeux du projet, ainsi que les critères d'appréciation, tels que décrits dans l'appel à projet, sont à prendre en compte dans l'argumentation.

I. Le projet et les acteur·rice·s

- Intitulé
- Nom de l'artiste, designer (collectif ou groupe porteur du projet)
- Nom de la structure porteuse du projet (préciser si association...): si nécessaire
- Nom de la structure partenaire
- Discipline(s) concernée(s):
 - Arts visuels (préciser si technique spécifique)
 - Design (préciser si technique spécifique)
- Thématique centrale du projet de résidence
- Résumé et descriptif (20 à 30 lignes)
- Présentation de l'artiste ou le·la designer porteur·euse du projet
 - › Parcours personnel
 - › Démarche artistique générale
 - › Note d'intention pour le projet de résidence

Dans le cas d'un projet de groupe, merci de procéder à une présentation de chaque participant·e. Dans le cas d'un collectif constitué, merci de procéder à une présentation du collectif.

- Présentation de la structure partenaire
(1 page, site web...)

II. Le projet de résidence

- **Description développée du projet**
(intentions, étapes, déroulement dans le temps, méthodologies, objectifs, prolongements envisagés, dimension territoriale...)
Préciser le rôle de la structure partenaire
Préciser les bénéfices mutuels

Dispositions matérielles

Descriptif des moyens (financiers, humains, matériels) nécessaires à la mise en œuvre de la résidence.

Budget prévisionnel

Identifiez l'ensemble des dépenses (déplacements, matériaux, etc.), et l'ensemble des recettes (financements en numéraire ou en nature, contributions exceptionnelles, dons...).

Identification de l'artiste ou du/de la designer porteur·euse du projet

Statut

Adresses postales et mail

Site internet, profils sociaux professionnels

S'il s'agit d'une association, indiquer le numéro SIRET, le code APE, l'adresse du siège social, site internet, profils sociaux professionnels

Budget du projet de résidence

Le budget doit être détaillé aussi bien en dépenses qu'en recettes (participation demandée, autofinancement, recettes diverses...). Il doit être présenté '*toutes taxes comprises*'.

Modèle de budget prévisionnel de résidence (fourni à titre indicatif)*			
Charges (dépenses)		Produits (recettes)	
Frais de production artistique		Financements	
Salaires (détailler)		Beaux-Arts de Marseille	
Achat de matériel		Structure partenaire	
Droits d'auteur·rice – SACD SACEM...		Autofinancement	
		Apports en nature	
Frais de résidence		Autres recettes	
Déplacements			
Frais de séjour			
Frais administratifs			
Assurance			
Total**		Total	

* Ce modèle est qu'une base permettant de construire le budget du projet que vous soumettez. Il est fourni à titre indicatif, n'hésitez pas à l'adapter à vos besoins et détaillez les différents champs. Les montants sont présentés '*toutes taxes comprises*'.

** Veillez à équilibrer les charges et les produits.

À propos des Beaux-Arts de Marseille — INSEAMM

Les Beaux-Arts de Marseille : une école supérieure publique inscrite dans l'enseignement supérieur et agréée par le ministère de la Culture

L'école des Beaux-Arts de Marseille est un établissement d'enseignement supérieur public qui relève pour les enseignements et la recherche du ministère de la Culture.

Une école connectée avec le territoire et avec le monde

L'école est conventionnée avec Aix-Marseille Université et l'EHESS et elle est membre de la Conférence régionale des Grandes écoles – Région Sud-PACA. Elle est labellisée Erasmus+ et engagée dans des partenariats avec plus de 50 écoles supérieures d'art et design à l'international, des universités, des institutions d'art contemporain, des entreprises. Elle collabore intensément avec la scène artistique et culturelle marseillaise. Elle est membre de Provence Art Contemporain (PAC), de L'École(s) du Sud, de Design dynamique Sud (DDS), de l'Association nationale des écoles d'art (ANdÉA) et de l'Elia (le réseau européen des écoles d'art).

Un site remarquable – une responsabilité sociétale, environnementale et d'égalité des chances

L'école des Beaux-Arts de Marseille a été fondée par des artistes de la Ville en 1752. Depuis 1969, l'école est installée à Luminy, à l'orée du Parc national des Calanques, dans un parc de plusieurs hectares. Ses 13000 m² d'ateliers en font une des plus grandes de France. On doit ses locaux à l'architecte René Egger, disciple du Corbusier (labellisée architecture contemporaine remarquable). L'école s'éveille à ses responsabilités environnementales. Depuis 2018, elle a intégré le programme Égalité des chances en école d'art et de design, de la Fondation Culture & Diversité. L'école est par ailleurs site pilote depuis 2005, pour l'accueil des étudiant·e·s sourd·e·s et malentendant·e·s (Programme PiSOURD).

Une classe préparatoire

La classe préparatoire publique permet à une vingtaine d'étudiant·e·s de se préparer aux concours de l'ensemble des écoles d'art et design en France. La classe préparatoire est agréée par le ministère de la Culture et ses étudiant·e·s peuvent ainsi bénéficier des services du CROUS et notamment des bourses sur critères sociaux. L'école est membre de l'Association nationale des prépas publiques aux écoles d'art (APPÉA).

Les études en art ou en design

Deux grandes options sont proposées aux étudiant·e·s à partir de la deuxième année : art et design. Chaque étudiant·e est amené·e au cours de ses études à préciser sa pratique d'artiste ou de designer. Les nombreux ateliers techniques assurent la diversité des pratiques et des médiums proposés. Les enseignements pratiques et théoriques, souvent de manière transversale, sont assurés par une soixantaine d'enseignant·e·s toustes inscrit·e·s dans le monde professionnel : ateliers, workshops, cours et séminaires, conférences, rendez-vous individuels, mises en situation et accrochages, voyages pédagogiques... Les Parcours de l'écrit et Parcours pro contribuent à préparer les étudiant·e·s aux champs de la recherche-crédation et à l'insertion professionnelle.

Une école ouverte sur les univers professionnels

Chaque année, une soixantaine d'invité·e·s extérieur·e·s internationaux·ales interviennent à l'école dans les workshops, conférences, séminaires et rencontres, préparations aux diplômes. De très nombreux partenariats avec l'écosystème artistique et culturel local, national et international permettent aux étudiant·e·s d'activer dès le cursus et de manière professionnelle une démarche singulière d'auteur·rice de l'art et du design.